

DECISION DU PRESIDENT n° 2024-228**Objet : Patrimoine - Régularisation foncière suite à la construction du Collège Joséphine Baker à Saint-Donat-sur-l'Herbasse. Cession des parcelles à l'euro symbolique.**

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter 07-21-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Vu la convention de partenariat en date du 5 juillet 2019 signée avec le Département de la Drôme et la commune de Saint-Donat-sur-L'herbasse ;

Vu la délibération n° 2023-630 du 15 novembre 2023 approuvant la régularisation foncière suite à la construction du collège Joséphine Baker entre les différentes collectivités à savoir ARCHE Agglo, le Département de la Drôme et la commune de Saint-Donat-sur-L'herbasse;

Considérant l'avis des domaines du 17 avril 2024 assimilant la rétrocession dédites parcelles à un transfert de charges à l'euro symbolique entre les collectivités ;

DECIDE

Article 1 - D'approuver la cession au Département de la Drôme des parcelles ZP 584 et ZP 587 pour une surface totale de 20 778 m² à l'euro symbolique ;

Article 2 - D'approuver la cession à la commune de Saint-Donat-sur-L'herbasse des parcelles ZP 585 et ZP 588 pour une surface totale de 7 173 m² à l'euro symbolique ;

Article 3 - Conserver au profit d'ARCHE Agglo la parcelle ZP 586 pour une surface totale de 5 851 m² ;

Article 4 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 5 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.